



## Extrait du registre des délibérations

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 25 novembre 2025

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni le Mardi 25 novembre 2025 à 18h00, à la salle de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16**

**Nombre d'administrateurs présents : 16**

**Nombre d'administrateurs représentés : 2**

**Administrateurs présents :**

Jean-Pierre	ANDRE
Sandrine	BERTHET
Philippe	BRANCHE
Yves	BRECHE
Fatiha	BRIKOUI AMAL
Irène	CHAPUY
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Mustapha	HADDOU
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

**Administrateurs représentés :**

Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN

**Sophie GHIRON**, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

**Objet : Finances – Créances éteintes - Effacement des dettes**

*Rapporteur : M. le Président*

Mme la Responsable du SGC d'Albertville a adressé aux services du CIAS Arlysère la liste des produits concernant des redevables qui font l'objet d'exécution de jugements des tribunaux ordonnant l'effacement des créances.

Ces décisions concernent les liquidations judiciaires<sup>1</sup> avec clôture pour insuffisance d'actif et les procédures de rétablissement personnel et de surendettement pour lesquelles le juge requiert un effacement des dettes.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ou M22, l'effacement de ces titres est constaté par l'ouverture de crédits budgétaires au compte 6542 "créances éteintes" sur le budget concerné.

Ces créances éteintes, contrairement aux créances irrécouvrables, ne pourront faire l'objet de poursuites ultérieures.

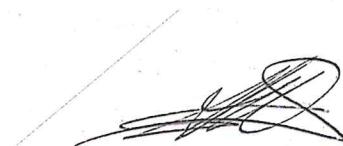
Les créances éteintes ci-après concernent des titres de 2022 à 2024 :

Budget concerné	Liste arrêtée au	Montant restant à recouvrer
BUDGET PRINCIPAL	26/08/2024	87.15 €
BUDGET PRINCIPAL	15/04/2025	105.92 €
BUDGET PRINCIPAL	22/10/2025	221.23 €

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur de ces créances éteintes correspondant à l'état transmis par Mme la responsable du SGC d'Albertville et approuver l'inscription des montants suivants au compte 6542 "Créances éteintes" sur le :*
  - *Budget principal : 414.30 €*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.*

La secrétaire de séance  
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le President  
Franck LOMBARD

